L’ANAM lance l’Observatoire de la Couverture Médicale de Base

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-07-29 02:26:24 - Vu sur pharmacie.ma

Les 29 Juin et 22 juillet 2015, l’Agence Nationale de l’Assurance Maladie (ANAM) a tenu la quinzième session de son Conseil d’Administration relatif à l’Assurance Maladie Obligatoire (AMO).

Les travaux de cette session qui a eu lieu à Rabat, sous la présidence du Professeur El Houssaine LOUARDI, Ministre de la Santé ont été consacrés à l’examen des comptes de l’Agence au titre de l’exercice clos 2014. C’était aussi l’occasion de la présentation du bilan des travaux de la commission de transparence (CT), de la commission d’évaluation économique et financière des produits de santé (CEEFPS) et du bilan du premier round des négociations pour le renouvellement des Conventions Nationales.

Dans son exposé, M. Jilali HAZIM, Directeur Général de l’ANAM, a souligné l’évolution soutenue des chantiers ouverts par l’ANAM. Selon un communiqué de l’ANAM, la CT et la CEEFPS ont enregistré un rythme soutenu de progression de leur action durant l’année écoulée.

Le conseil a par ailleurs pris connaissance de la création par l’ANAM de l’Observatoire de la Couverture Médicale de Base, qui se veut une vitrine de publication des études économiques et actuarielles, des analyses et des chiffres fiables permettant le suivi de la situation actualisée de la couverture médicale de base (CMB). Il a également pris acte du projet du nouveau statut du personnel ainsi que des amendements apportés à certaines dispositions des décrets de la loi 65-00 en vue d’améliorer le bon fonctionnement du régime AMO.

A l’issue de cette session, les administrateurs ont approuvé les comptes de l’Agence au titre de l’exercice 2014 et donné leurs accords pour l’amendement du projet du nouveau statut du personnel avant de le soumettre au Ministère de l’Economie et des Finances pour approbation. Le Conseil d’Administration a également donné le coup d’envoi pour le lancement officiel de l’OCMB, accessible désormais au grand public à l’adresse ocmb.anam.ma.